



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 19 juillet 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD-et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général M. Pascal Terwagne, Directeur général adjoint

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN M. Claude EERDEKENS

3.1 Objet : Désignation d'un membre du Collège pour siéger dans le jury de l'appel à projets citoyens en faveur de la transition écologique et solidaire

Le Conseil Communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-30 al. 1er et L1122-34, §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la convention formalisant l'octroi de subventions par la Ville d'Andenne au profit de la Fondation Be Planet pour la mise en place de la campagne « Proximity » approuvée par le Conseil communal du 22 mars 2021 ;

Vu le règlement de l'appel à projet prévoyant les modalités suivantes pour la sélection de projets :

3b. Sélection des projets par le jury

Le jury sera composé de maximum 9 personnes :

- le Président du jury, expert et/ou acteur de la transition écologique, sélectionné conjointement par Be Planet/Réseau Transition et la Commune sur proposition de Be Planet/Réseau Transition
- 2 experts (experts sur la thématique de l'appel à projets, experts dans l'accompagnement de projets, dans la gestion de projets, etc.) sélectionnés par Be Planet/Réseau Transition
- 2 citoyens de la commune choisis au sein de la CLDR et sans mandat politique,
- 1 membre du Collège communal **désigné par le Conseil communal**
- 1 agent de l'administration communale expert sur la transition écologique
- L'(les)entreprise(s) partenaire(s) de Proximity Andenne sont invitées à être membres ou observatrices dans le jury, avec un maximum de 2 entreprises dans le jury.

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er}

De désigner pour représenter le Collège communal au sein du jury de sélection

Article 2 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise :

- à Madame Cécile MESTREZ, Coordinatrice du Service de la Transition;
- à la Fondation d'utilité publique BE PLANET.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT,

LE PRESIDENT,

P. TERWAGNE

C. EERDEKENS

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS